



Monsieur Robert CRAMER  
Conseiller d'Etat  
Département du territoire  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
CP 3918  
1211 Genève 3

Notre réf. 1720-CoT

re5487

Genève le 30-05-2007

## Licenciement d'un délégué syndical aux TPG

Monsieur le Conseiller d'Etat,

La CGAS vous interpelle au sujet du licenciement de Monsieur Didier BURKHARDT, représentant syndical SEV aux TPG. La décision de la direction des TPG de licencier ce syndicaliste quelques semaines à peine après le terme de son mandat de représentant du personnel au conseil d'administration des TPG apparaît comme une volonté évidente de « faire un exemple » susceptible de marquer les esprits des salariés-es des TPG.

A ce titre, le ridicule des motifs invoqués à l'appui de la décision de licenciement relève véritablement de la provocation en regard des 24 années passées par Didier BURKHARDT dans l'entreprise et de son engagement pour la défense des transports publics et de leurs salariés-es.

La direction peut s'abriter derrière le respect des procédures formelles, voire derrière une égalité de traitement entre salariés-es qui conduirait même au licenciement de syndicalistes...., il n'en demeure pas moins que l'exemple ainsi donné par un service public est inquiétant pour les droits syndicaux dans ce canton. Surtout que la situation de notre collègue s'inscrit dans une tendance générale qui voit l'action syndicale conduire de plus en plus souvent des syndicalistes devant des tribunaux. Et que des pressions continuent à s'exercer sur d'autres représentants syndicaux dans l'entreprise.

En tant que magistrat du département de tutelle des TPG, la CGAS vous demande d'intervenir auprès du conseil d'administration de la régie pour que la décision de licenciement de Didier BURKHARDT soit annulée. Si le Conseil d'Etat a souvent invoqué ces derniers mois sa volonté de retrouver le chemin de la concertation et de la négociation avec les organisations représentatives du personnel, une telle démarche de votre part démontrerait qu'il ne s'agit pas là que d'une simple déclaration d'intention. Et que vous restez attaché aux droits syndicaux des salariés-es.

Nous vous demandons donc une rencontre destinée à trouver dans les plus brefs délais une issue à ce conflit.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Conseiller d'Etat, de recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

Hervé PICHELIN, président CGAS